

Informations Générales 2024

I – DATES ET HEURES DE PRE-RENTREE ET DE DEBUT DES COURS

Lundi 02 Septembre	
<i>Matin</i>	
8h30	Pré-rentree 1ère et 2ème année BTS CG + 1er année BTS COM
	2BTS SAM OPA 8H30-15H30 (Mme Rastoin)
10h	Présentation projet 1BTS COM
10h30	Pré-rentree 1ère et 2ème année CPGE
	1 BTS CG Mise à niveau (10h30-17h)
<i>Après midi</i>	
13h30	Pré-rentree 2ème année BTS COM
15h30	Pré-rentree 1er et 2ème année SAM + 1er et 2ème année GPME

Mardi 03 Septembre	
<i>Matin</i>	
8h30	DEBUT DES COURS CPGE
	2BTS SAM OPA 8H30-16H30 (Mme Rastoin)
	Pré-rentree 1er année BTS MCO
	1 BTS CG Mise à niveau (8h30-17h)
10h30	Pré-rentree 1er année BTS CI
<i>Après midi</i>	
13h30	Pré-rentree 2ème année BTS MCO
15h30	Pré-rentree 2ème année BTS CI

! Dates clés pour certaines classes à noter dans vos agendas !

- 1 BTS CG : la pré-rentree sera suivie de la mise à niveau du lundi 02 septembre au jeudi 05 septembre.
- 1 BTS COM : la pré-rentree sera suivie de la présentation du projet de communication le lundi 02 septembre
- 1 et 2 BTS COM : Lancement du projet de communication le jeudi 05 septembre.
- 2 BTS SAM : la pré-rentree sera suivie d'OPA le lundi 02 et le mardi 03 Septembre, mais aussi d'oraux le mercredi 04 septembre et le 05 septembre
- 1 BTS MCO : Une journée est organisée le vendredi 06 septembre

Cette première rencontre, avec la Chef d'Établissement, les équipes pédagogique et éducative a pour but de donner les informations sur l'emploi du temps, l'organisation de la vie de l'établissement, les bourses, la demande d'aménagement d'épreuves, les stages....

Apportez de quoi prendre des notes ...

II – DOSSIER ADMINISTRATIF DEMATERIALISE :

Vous avez reçu un message vous indiquant les pièces à téléverser

N'oubliez pas d'**informer** Mme Albinet (BTS MCO et COM), Mme Figières (BTS CI, GPME, SAM et CPGE) ou Mme Biskup (BTS CG), de **toute modification** administrative (adresse postale et **mail**, téléphone **portable**, situation familiale...)

III - SECURITE SOCIALE ETUDIANTE (cf circulaire sécurité sociale et assurance)

Vous poursuivez vos études supérieures à la rentrée et vous avez sûrement entendu parler de la loi Orientation et Réussite des Étudiants, qui prévoit notamment de **simplifier votre affiliation à la Sécurité sociale.**

IV – BOURSE du CROUS (cf circulaire sécurité sociale et assurance)

Vous devez transférer à Mr Demailly, o.demailly@perrimond.eu, la **notification de bourse** (2 feuilles) **sans oublier de préciser votre classe** dans le corps du mail.

Dans le cas où vous n'auriez pas reçu la réponse d'ici fin juillet, prenez contact le plus rapidement possible avec le CROUS afin que tous les problèmes soient réglés avant la rentrée

V – ABSENCE (cf charte de l'établissement)

Toute **absence doit être signalée** au plus tôt à l'Etablissement **et justifiée par écrit le jour de votre retour.**

VI - ASSURANCE EXTRA-SCOLAIRE (cf circulaire sécurité sociale et assurance)

Vous avez pris connaissance de la circulaire concernant l'**Assurance extra-scolaire** habituelle des Lycées. Cette assurance dépasse largement le risque "Responsabilité Civile" chef de famille, puisqu'elle couvre, dans les conditions prévues par le contrat, les risques survenus durant les 365 jours de l'année.

Toutefois, vous avez la possibilité de remettre **avant le 13 septembre** à M. Demailly, une **attestation de votre assureur**.

Passé cette date, aucune dérogation ne pourra être accordée quant au règlement de la cotisation soit **8.20 € pour l'année scolaire**.

VII - CERTIFICAT DE SCOLARITE

Si **le dossier administratif est complet**, deux certificats seront remis à chaque étudiant, le jour de la pré-rentrée. Les demandes ultérieures se font auprès de Mme Albinet (BTS MCO et COM), Mme Figières (BTS CI, GPME, SAM et CPGE) ou Mme Biskup (BTS CG).

VIII - CARTE ETUDIANTE

Elle sera délivrée dans les jours qui suivent la rentrée ; **le dossier administratif doit être complet.**

IX - PARKING

Les étudiants qui utilisent **une voiture** se garent à **l'extérieur** de l'Etablissement.

Les étudiants qui se déplacent **en 2 roues** peuvent se garer à l'intérieur de la Propriété sur le parking prévu à cet effet. **Ils doivent respecter les mesures de sécurité.**

Ce parking est seulement une facilité qui leur est offerte : en conséquence le **Lycée dégage toute responsabilité** en cas de vol ou détérioration de leur véhicule. Prévoir **obligatoirement** une sécurité.

De la même manière, le lycée n'est nullement responsable des vols éventuels commis dans l'Etablissement.

X – NOTES, ABSENCES et CAHIER DE TEXTE SUR INTERNET

Vous aurez la possibilité de consulter les notes, les absences et le cahier de texte sur le site **ECOLEDIRECTE**.

- **Pour les étudiants de 2^e année et leurs parents, le login et le mot de passe restent valables durant l'année scolaire 2024-2025.**
- Les parents de nouveaux étudiants, ont reçu l'identifiant et le mot de passe avec le dossier d'inscription.
- Le jour de la pré-rentrée, un **code d'accès et un mot de passe** seront remis aux nouveaux étudiants.

XI - PAIEMENT DE LA SCOLARITE (cf contrat financier)

Une facture sera adressée aux familles **chaque semestre** : fin septembre et fin janvier.

Sur ces factures seront portés **le montant des photocopies et autres consommables** correspondant aux travaux pratiques et exercices divers (voir liste "livres et fournitures" sur le site du lycée).

Vous disposez de différents moyens de paiement pour régler les factures.

Bonnes vacances !